LGAI Technological Center, S.A. (APPLUS)
Campus UAB - Ronda de la Font del Carme s/n
08193 Bellaterra (Barcelona)
T +34 93 567 20 00
CIF: A-63207492
www.appluslaboratories.com

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

LGAI Technological Center, S.A. (APPLUS)
Organisme Notifié Nr. 0370

No. 0370-CPR-1019

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction:

CEM II/B-L 32,5R

Mis sur le marché par:

CEMENTVAL MATERIALES DE CONSTRUCCIÓN, S.L.

C/ MORATIN, 17 4ª PLANTA
46002 VALENCIA (ESPAÑA)

Et fabriqué dans l'usine de fabrication:

FÁBRICA DE CEMENTO DE SAGUNTO

POL. IND. QUÍMICO, S/N
(ACCESO POR CAMI GRAU VELL P.K.0985)
46520 SAGUNTO (VALENCIA) ESPAÑA

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme:

EN 197-1:2011

sous système (1+) pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine effectué par le fabricant est évalué pour garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 6 août 2010 et restera valable tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne seront modifiés de manière significative, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification du produit notifié. Ce certificat est confirmé le 12 juillet 2024.

Le suivi sera réalisé avant 31 août 2025

Bellaterra, 12 juillet 2024

Applus
LGAI Technological Center, S.A.

Xavier Ruiz Peña
Managing Director, Product Conformity B.U.

ENAC
CERTIFICACIÓN ISO 17065 Nº12 / C-PR054

Vous pouvez vérifier la validité de ce certificat sur notre site web : www.appluslaboratories.com/certified_products

Le fabricant, après avoir complété la procédure d'évaluation de la conformité et la déclaration des performances, peut mettre le marquage CE sous sa responsabilité